

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 26253

Numéro SIREN : 815 286 398

Nom ou dénomination : MEDIAWAN

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2020 sous le numéro de dépôt 15973



2002729301



**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
**PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : MEDIAWAN

Numéro RCS : 815 286 398  
Numéro Gestion : 2015B26253

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse : 46 AV DE BRETEUIL  
75007 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R015973 (2020 27293)

Date du Dépôt : 07/02/2020

- Type d'acte : Procès-verbal du conseil de surveillance

Date de l'acte : 28/11/2019

Décision 1 : Démission de vice-président  
du conseil de surveillance.

Décision 2 : Démission de membre  
du conseil de surveillance.

Décision 3 : Nomination(s) de membre(s) du conseil de surveillance

fait à Paris, le 7 février 2020



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
Siège social : 46 avenue de Breteuil - 75007 Paris  
815 286 398 RCS Paris



PN 28-11-19

ET des  
EHCS

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2019**

Greffier  
de commerce et des sociétés  
Actes  
07 FEV. 2020  
Sous le N° : 2015573-05

L'an deux mille dix-neuf,  
le vingt-huit novembre,  
à onze heures,

les membres du Conseil de surveillance de Mediawan, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance ayant son siège social sis 46 avenue de Breteuil Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 815 286 398 RCS Paris (la « Société ») se sont réunis par téléphone, sur convocation de son président, Monsieur Pierre Lescure (le « Président »).

Est présent à la réunion : Monsieur Pierre Lescure, Président du Conseil de surveillance

Sont présents par téléphone :

- Madame Cécile Cabanis, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Stanislas Subra, censeur du Conseil de surveillance

Ont donné pouvoir :

- Madame Anne Le Lorier, membre du Conseil de surveillance à Monsieur Pierre Lescure
- Monsieur Matthieu Pigasse, membre du Conseil de surveillance à Madame Cécile Cabanis

Sont absents et excusés :

- Monsieur Julien Codorniou, membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Xavier Niel, membre du Conseil de surveillance

Participent également à la réunion :

- Monsieur Pierre-Antoine Capton, Président du Directoire de la Société,
- Monsieur Guillaume Izabel, directeur financier et membre du Directoire de la Société,
- Madame Charlotte Margueritte, responsable juridique de la Société.

La moitié au moins de ses membres étant présents ou représentés, le Conseil de surveillance (le « Conseil ») peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du précédent procès-verbal de la réunion en date du 26 septembre 2019
- Examen du profil et approbation de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Puis le Président propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

## DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance en date du 26 septembre 2019

Le Président invite les membres du Conseil à approuver le projet qui leur a été préalablement soumis, du procès-verbal de la dernière réunion du conseil de surveillance.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, décident d'approuver sans réserve le procès-verbal du Conseil en date du 26 septembre 2019.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil de surveillance.*

2. Constatation de la démission de Rodolphe Belmer en tant que membre du Conseil de Surveillance et conséquences

A titre liminaire, le Président indique avoir été informé que Monsieur Rodolphe Belmer avait démissionné de ses fonctions au sein du Conseil depuis la dernière réunion du 26 septembre dernier, celui-ci étant en conséquence constitué à présent de 6 membres.

Les membres du Conseil de surveillance, de ces informations portées à leur connaissance autorise le Directoire pour procéder aux formalités afférentes à cette démission.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil de surveillance.*

\*\*\*

Le Président rappelle que les statuts de la Société mentionnent à l'article 14.1 que le Conseil ne peut être constitué de moins de 8 membres.

Or, l'article L.225-24 du Code de Commerce stipule que « lorsque le nombre [de membres du conseil de surveillance] est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être au minimum légal

[3], le conseil [de surveillance] doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance ».

La démission de Giacaranda Caracciolo ayant porté le nombre de membres du Conseil à 7 -soit sous le minimum statutaire- étant intervenue le 25 septembre dernier, il doit être procédé, suite à la démission de Rodolphe Belmer, à deux cooptations avant le 25 décembre prochain.

En outre, le Conseil devant se conformer à l'équilibre imposé par la loi Copé-Zimmermann -loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011- les deux cooptations doivent en conséquence concerner des profils féminins.

Par ailleurs, il est également rappelé par le Président que Rodolphe Belmer était non seulement membre du Conseil, mais également Vice-Président du Conseil et président du Conseil Stratégique.

\*\*\*

### 3. Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil

Le Président indique alors qu'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance doit être nommé et propose, compte tenu de son implication auprès de la Société que Cécile Cabanis occupe cette fonction.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, décident, à l'unanimité, de nommer, conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société, Madame Cécile Cabanis en qualité de Vice-Présidente du Conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance. Cette nomination prend effet immédiatement.

Madame Cécile Cabanis remercie les membres du Conseil de surveillance pour la confiance qui lui est accordée et indique qu'elle apportera toute son expérience et toute son attention à l'exercice de ce mandat.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil de surveillance.*

### 4. Comité Stratégique

Comme évoqué plus haut, le Président précise que le comité stratégique, dont les détails de fonctionnement figurent au paragraphe 22 du règlement intérieur, ne s'est réuni qu'à une seule reprise au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, son président, Rodolphe Belmer étant démissionnaire, compte tenu du fait que la totalité des décisions prises sont désormais débattues et prises lors des réunions du Conseil, que le Code de commerce et le Code Afep-Medef auquel la Société se conforme, ne dispose aucune obligation pour la Société d'avoir un comité stratégique, il est proposé de le supprimer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de surveillance, décident, à l'unanimité, de supprimer le comité stratégique.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil de surveillance.*

\*\*\*

5. Examen du profil et approbation de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

La présidente du comité des nominations et des rémunérations (« CNR ») indique au Conseil qu'une réunion s'est tenue ce jour et que le profil candidate a été identifié et retenue pour compléter le Conseil, en la personne de Mme Monica Galer, dont un curriculum vitae a été transmis aux membres du Conseil préalablement à la réunion et dont une copie figure en Annexe 1.

Les membres du CNR, après un examen approfondi du profil de Mme Monica Galer, a été en mesure d'apprécier les qualités de son profil et estiment qu'elles correspondent à celles recherchées pour compléter le plus utilement leurs propres compétences au sein du Conseil.

La Présidente précise également que compte tenu des liens contractuels existants entre la Société et la candidate, le CNR a estimé que si toutefois le Conseil venait à approuver la cooptation de Madame Monica Galer, un des six critères d'indépendance retenus par le Code Afep-Medef auquel la Société se conforme -ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement significatif de la Société ou pour lequel la Société représente une part significative de son activité- ne serait pas rempli et ne permettrait pas de qualifier Mme Galer de membre du Conseil indépendant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, décident de coopter, en remplacement de Monsieur Rodolphe Belmer, en qualité de membre du Conseil, Madame Monica Galer, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Rodolphe Belmer, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2021. Le Conseil précise que cette nomination est effectuée à titre provisoire et sera soumise à ratification lors de la plus prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés du Conseil de surveillance.*

6. Questions diverses

Volonté du Directoire de créer un « Comité investissement production cinéma production fiction animation » mensuel présidé par Pierre et auquel Cécile pourrait également faire partie.

Le Président indique qu'il n'y a pas de questions diverses à discuter au cours de cette réunion du Conseil de Surveillance.

7. Pouvoirs pour formalités

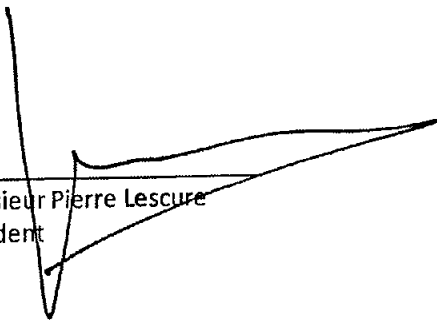
Le Conseil de surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil de surveillance.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Monsieur Pierre Lescure  
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name of the President.